

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL**  
**DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

*Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions du Livre V du Code monétaire  
et financier au capital de 112 395 565,25 euros  
Siège social : 269, faubourg de Croncels 10000 TROYES  
775 718 216 R.C.S TROYES*

**COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2019**

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne  
en date du *31 janvier 2020* et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire  
en date du *10 avril 2020*

## **SOMMAIRE**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 .....	4
HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2019.....	6
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019 .....	7
Note 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
Note 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES .....	14
Note 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	33
Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE .....	34
Note 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE .....	36
Note 6 PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME.....	39
Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE .....	41
Note 8 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS .....	43
Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF .....	44
Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE .....	44
Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	45
Note 12 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE.....	46
Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS.....	46
Note 14 PROVISIONS.....	47
Note 15 EPARGNE LOGEMENT .....	48
Note 16 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES.....	49
Note 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX.....	51
Note 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE.....	51
Note 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition).....	52
Note 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES .....	53
Note 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	53
Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES.....	53
Note 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES.....	54
Note 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	55
Note 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	58
Note 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES .....	59

Note 27	ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE .....	60
Note 28	PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES .....	60
Note 29	REVENUS DES TITRES .....	61
Note 30	PRODUIT NET DES COMMISSIONS .....	61
Note 31	GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION .....	62
Note 32	GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	62
Note 33	AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE .....	63
Note 34	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION .....	63
Note 35	COUT DU RISQUE .....	65
Note 36	RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES .....	66
Note 37	IMPOT SUR LES BENEFICES .....	67
Note 38	INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES .....	68
Note 39	AFFECTATION DES RESULTATS.....	68
Note 40	IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS.....	68

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

### ACTIF

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>268 204</b>	<b>276 605</b>
Caisse, banques centrales		74 261	68 955
Effets publics et valeurs assimilées	5	153 321	157 472
Créances sur les établissements de crédit	3	40 622	50 178
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	3	<b>871 482</b>	<b>460 906</b>
<b>OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE</b>	4	<b>10 625 129</b>	<b>10 279 500</b>
<b>OPERATIONS SUR TITRES</b>		<b>1 099 332</b>	<b>1 096 619</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	788 024	670 670
Actions et autres titres à revenu variable	5	311 308	425 949
<b>VALEURS IMMOBILISEES</b>		<b>1 259 963</b>	<b>1 254 868</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 146 567	1 142 950
Parts dans les entreprises liées	6-7	18 918	19 393
Immobilisations incorporelles	7	19	28
Immobilisations corporelles	7	94 459	92 497
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE</b>		-	-
<b>ACTIONS PROPRES</b>		-	-
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS</b>		<b>259 914</b>	<b>222 401</b>
Autres actifs	8	209 096	168 808
Comptes de régularisation	8	50 818	53 593
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>14 384 024</b>	<b>13 590 899</b>

**PASSIF**

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES</b>		<b>39 543</b>	<b>38 872</b>
Banques centrales		-	-
Dettes envers les établissements de crédit	10	39 543	38 872
<b>OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE</b>	<b>10</b>	<b>7 267 745</b>	<b>6 806 782</b>
<b>COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE</b>	<b>11</b>	<b>4 584 356</b>	<b>4 391 093</b>
<b>DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE</b>	<b>12</b>	-	-
<b>COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS</b>		<b>243 815</b>	<b>213 892</b>
Autres passifs	13	79 506	70 425
Comptes de régularisation	13	164 309	143 467
<b>PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNEES</b>		<b>347 224</b>	<b>316 163</b>
Provisions	14-15-16	159 889	147 398
Dettes subordonnées	18	187 335	168 765
<b>FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)</b>	<b>17</b>	<b>78 269</b>	<b>81 269</b>
<b>CAPITAUX PROPRES HORS FRBG</b>	<b>19-20</b>	<b>1 823 072</b>	<b>1 742 828</b>
Capital souscrit		112 396	112 396
Primes d'émission		207 358	207 358
Réserves		1 380 591	1 292 886
Ecart de réévaluation		31 851	31 851
Provisions réglementées et subventions d'investissement		78	77
Report à nouveau		-	910
Résultat de l'exercice		90 798	97 350
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>14 384 024</b>	<b>13 590 899</b>

## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2019

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>1 859 999</b>	<b>1 744 539</b>
Engagements de financement	26	1 251 019	1 218 651
Engagements de garantie	26	607 543	524 671
Engagements sur titres	26	1 437	1 217
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>2 411 805</b>	<b>2 111 700</b>
Engagements de financement	26	22 183	23 063
Engagements de garantie	26	2 388 185	2 087 420
Engagements sur titres	26	1 437	1 217

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : notes 22 et 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : notes 24 et 25

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

<i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés	28	247 712	256 578
Intérêts et charges assimilées	28	(101 662)	(104 505)
Revenus des titres à revenu variable	29	41 619	37 340
Commissions Produits	30	183 950	177 000
Commissions Charges	30	(38 188)	(35 104)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de négociation	31	190	262
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement et assimilés	32	2 404	(1 314)
Autres produits d'exploitation bancaire	33	8 319	8 677
Autres charges d'exploitation bancaire	33	(1 420)	(1 415)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>342 924</b>	<b>337 519</b>
Charges générales d'exploitation	34	(193 503)	(189 682)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations		(9 250)	(8 459)
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>140 171</b>	<b>139 378</b>
Coût du risque	35	(18 917)	5 228
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>121 254</b>	<b>144 606</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	36	(1 449)	1 671
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>119 805</b>	<b>146 277</b>
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur les bénéfices	37	(32 007)	(34 927)
Dotations / reprises de FRBG et provisions réglementées		3 000	(14 000)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>90 798</b>	<b>97 350</b>

## **Note 1**      **CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **Note 1.1**      **Cadre juridique et financier**

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est une société coopérative à capital variable régie par les articles L.512-20 et suivants du Code monétaire et financier et la loi n°47-1775 du 10/09/1947 portant statut de la coopération.

Sont affiliées au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, 85 Caisses locales qui constituent des sociétés coopératives ayant une personnalité juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est agréé, avec l'ensemble des Caisses locales qui lui sont affiliées, en qualité de banque mutualiste ou coopérative, avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est de ce fait soumise à la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Au 31 décembre 2019, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, en application de l'article L.511-30 du Code monétaire et financier, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même, 55,90 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,10%.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par ailleurs, en 1988, les Caisses régionales ont consenti une garantie au bénéfice des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

### **Note 1.2**      **Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au réseau du Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre

les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

#### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

#### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

#### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

## Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution « single point of entry » (point d'entrée unique ou SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. Le Groupe Crédit Agricole a retenu le modèle du SPE. A ce titre, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole. Compte tenu des mécanismes de solidarité existant au sein du Groupe, la Caisse régionale ne peut pas être mise en résolution de manière individuelle.

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau et chaque établissement affilié bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a

conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

L'Autorité de résolution peut ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

L'Autorité de résolution peut utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution doivent être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve de certaines exceptions. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesure de résolution sont mis en œuvre tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation - NCWOL visé à l'article L 613-57.I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

L'Autorité de résolution peut mettre en œuvre les outils de renflouement interne (bail-in). En cas de résolution opérée sur le groupe Crédit Agricole, l'Autorité de résolution pourrait ainsi décider d'appliquer une mesure de « bail-in » aux parts sociales, CCI et CCA, c'est-à-dire déprécier leur valeur minimale afin d'absorber les pertes et aux instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes. Dans ce cas l'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe.

Les autres mesures de résolution que l'Autorité de résolution peut mettre en œuvre sont pour l'essentiel ; la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des

conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

#### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquelles Crédit Agricole SA a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch respectivement signés le 17 février 2016 (avenant n°2) et le 21 juillet 2016 (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi, les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées, moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnité compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnités préalablement perçues.

Comptablement, les garanties sont des engagements de hors-bilan assimilables à des garanties données à première demande. Leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en Produit net bancaire. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement sont respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations CAA. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

### **Note 1.3**      **Événements significatifs relatifs à l'exercice 2019**

#### ***Opération de titrisation***

Le 23 mai 2019, une nouvelle opération de titrisation (FCT Crédit Agricole Habitat 2019) a été réalisée au sein du groupe Crédit Agricole, portant sur les créances habitat des 39 Caisses régionales et LCL. Cette transaction est le second RMBS français auto-souscrit du Groupe. Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat par les 39 Caisses régionales et LCL au « FCT Crédit Agricole Habitat 2019 » pour un montant de 15 milliards d'euros et une souscription le même jour par les établissements ayant cédé les crédits, des titres émis par le FCT.

Dans le cadre de cette titrisation, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 238,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2019. Elle a souscrit des obligations seniors pour 203,9 millions d'euros et pour 34,6 millions d'euros de titres subordonnés.

### **Note 1.4**      **Événements postérieurs à l'exercice 2019**

#### **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

Le 2 mars 2020, Crédit Agricole S.A. démantèlera 35% du mécanisme de garantie « Switch » mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Pour la Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, cette opération se traduira par une baisse des engagements donnés de 91,6 millions d'euros et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A de 31 millions d'euros.

## **Note 2**      **PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 qui, à partir des exercices ouverts au 1er janvier 2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent n'est à signaler.

### **Note 2.1**      **Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants.

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

### **Créances saines**

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines ou dégradées et elles demeurent dans leur poste d'origine.

### **Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains et dégradés**

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne constate au titre des expositions de crédits au passif de son bilan des provisions pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant le niveau de perte de crédit attendue.

- La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

- Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres de provisionnement s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe Crédit Agricole est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe Crédit Agricole s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel

lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("Loss Given Default" ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : prêts et créances sur la clientèle et engagements de financement.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'exposition est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'encours.

Les paramètres de provisionnement sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe Crédit Agricole et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- Au niveau du Groupe Crédit Agricole dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- Au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles. Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne applique des paramètres complémentaires pour le Forward Looking sur des portefeuilles de prêts et créances sur la clientèle et d'engagement de financement sains et dégradés pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe.
- Dégradation significative du risque de crédit

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne apprécie, pour chaque encours, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque. La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (encours douteux).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe Crédit Agricole prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau propre à chaque entité lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre des paramètres

complémentaires pour le Forward Looking pour lesquels les éléments conjoncturels et/ou structurels locaux l'exposent à des pertes complémentaires non-couvertes par les scénarios définis au niveau du Groupe, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement d'encours sains à encours dégradés (basculer de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque encours. Aucune contagion n'est requise pour le passage de sain à dégradé des encours d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles du crédit. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en encours dégradé.

Pour les encours évalués à partir d'un dispositif de notations internes (en particulier les expositions suivies en méthodes avancées), le groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans ce dispositif permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la provision peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (reclassement en encours sains).

Lorsque certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau d'un encours pris isolément, une appréciation est faite de la dégradation significative pour des portefeuilles, des ensembles de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'encours.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- Le type d'encours ;
- La note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- Le type de garantie
- La date de comptabilisation initiale ;
- La durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- Le secteur d'activité ;

- L'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- La valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- Le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'encours pour apprécier sur base collective les variations du risque de crédit peut évoluer en présence de nouvelles informations.

Les dotations et reprises des provisions au titre du risque du crédit sur les encours sains et dégradés sont inscrites en coût du risque.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- Il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous conditions, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps.

### **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

### **Risques-pays**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors-bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays.

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Elles concernent les créances classées en douteuses et les créances saines, au moment de la restructuration.

Sont exclues des créances restructurées les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre

- La valeur nominale du prêt ;
- Et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque

Les crédits restructurés du fait de la situation financière du débiteur font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours restructurés sont immédiatement déclassés en encours douteux.

## **Note 2.2**      **Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, investissement, placement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

### **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- Soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- Soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de

concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- Les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

### **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

### **Actions et autres titres à revenu variable**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des Organismes de placements collectifs sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- S'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- S'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières, du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un

montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément aux articles 2351-2 à 2352-6 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme :

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

### **Pensions livrées**

Les titres donnés en pension livrée sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension livrée ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

## **Reclassement de titres**

Conformément aux articles 2381-1 à 2381-5 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas opéré, en 2019, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

## **Note 2.3     Immobilisations**

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Il applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce texte, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. Le mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste « Fonds commercial » ; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en « Autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières... ». Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet

d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée estimée d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 50 ans
Second œuvre	20 à 30 ans
Installations techniques	10 à 20 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

#### **Note 2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée résiduelle ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **Note 2.5**      **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, emprunts obligataires et autres titres de dettes, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement et les primes d'émission des dettes représentées par des titres sont amorties selon la méthode de l'amortissement actuariel.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels. Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **Note 2.6**      **Provisions**

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne applique le règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.

- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

### **Provision pour risques sur GIE d'investissement**

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

### **Note 2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice et pour faire face aux transitions rapides de conjoncture économique.

### **Note 2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du Titre 5 Les instruments financiers à terme du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

#### **Opérations de couverture**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la

gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A (catégorie « c » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont inscrits prorata temporis dans la rubrique « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **Opérations de marché**

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » de l'article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » de l'article 2522 du règlement ANC 2014-07).

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé ;
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, les charges et produits sont inscrits en résultat prorata temporis. De plus, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement ;
- Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

### **Risque de contrepartie sur les dérivés**

Conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories a et d de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie sur les dérivés actifs. (CVA - Crédit valuation Adjustment).

Le CVA (Crédit Valuation Adjustment) permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels ;

- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS S/N de contreparties du même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

## **Note 2.9 Opérations en devises**

A chaque arrêté, les créances et les dettes ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les produits perçus et les charges payées sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les produits et charges courus non échus sont convertis au cours de clôture.

Les actifs en devises détenus de façon durable, comprenant les dotations aux succursales, les immobilisations, les titres d'investissement, les titres de filiale et de participation en devises financés en euros restent convertis au cours du jour d'acquisition (historique). Une provision peut être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relative aux participations de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à l'étranger.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application du Titre 7 Comptabilisation des opérations en devises du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

## **Note 2.10 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 23 et 24.

## **Note 2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement, la participation et le plan d'épargne d'entreprise sont couverts par des accords signés le 31 mai 2018.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

## **Note 2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a appliqué, à compter du 1er janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans la section 4 du chapitre II du titre III du règlement ANC 2014-03 du 05 juin 2014.

En application de ce règlement, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a opté pour la méthode 2 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatés au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

Le règlement autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime (méthode du corridor), par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par le règlement,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne a confié à un organisme spécialisé les différents régimes à prestations définies dont elle fait bénéficier tout ou partie de ses salariés. Au titre de ces différents régimes, les cotisations enregistrées en charges de personnel en 2019 s'élèvent à 2.798 milliers d'euros.

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

### **Note 2.13 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne.

### **Note 2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %.

Les revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés nets de crédits d'impôts.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle est redevable au titre de cette convention fiscale.

Note 3

**CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	-	-	-	-	-	-	-	5 844
à terme	875	289	4 339	34 844	40 347	51	40 398	44 110
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts subordonnés	-	-	-	224	224	-	224	224
<b>Total</b>	<b>875</b>	<b>289</b>	<b>4 339</b>	<b>35 068</b>	<b>40 571</b>	<b>51</b>	<b>40 622</b>	<b>50 178</b>
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>40 622</b>	<b>50 178</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	467 657	-	-	-	467 657	5	467 662	40 034
Comptes et avances à terme	16 675	52 699	154 109	156 431	379 914	3 836	383 750	400 796
Titres reçus en pension livrée	20 070	-	-	-	20 070	-	20 070	20 076
Prêts subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>504 402</b>	<b>52 699</b>	<b>154 109</b>	<b>156 431</b>	<b>867 641</b>	<b>3 841</b>	<b>871 482</b>	<b>460 906</b>
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>871 482</b>	<b>460 906</b>
<b>TOTAL</b>							<b>912 104</b>	<b>511 084</b>

**Commentaires:**

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 224 milliers d'euros. Parmi les créances sur les établissements de crédit, aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

*Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## Note 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

### Note 4.1 Opérations avec la clientèle - analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2019						31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Créances commerciales	9 150	3 580	-	-	12 730	-	12 730
Autres concours à la clientèle	755 524	1 370 652	3 838 676	4 708 033	10 672 885	46 255	10 719 140
Valeurs reçues en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	47 035	-	-	-	47 035	997	48 032
<b>Dépréciations</b>							(154 773)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>10 625 129</b>
							<b>10 279 500</b>

#### Commentaires :

Aucun prêt subordonné et participatif n'a été consenti à la clientèle.

Parmi les créances sur la clientèle 1 527 063 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2019 contre 1 569 336 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Le montant des créances restructurées pour difficultés financières inscrites en encours douteux au moment de la restructuration s'élève à 36 930 milliers au 31 décembre 2019 d'euros contre 38 623 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Elles conservent la qualification de « créances restructurées » jusqu'à la fin de leur vie.

### Note 4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
France (y compris DOM-TOM)	10 690 427	10 352 586
Autres pays de L'U.E.	29 207	19 788
Autres pays d'Europe	3 017	2 934
Amérique du Nord	1 958	1 447
Amérique Centrale et du Sud	151	199
Afrique et Moyen-Orient	4 764	5 440
Asie et Océanie (hors Japon)	2 753	2 960
Japon	373	394
Non ventilés et organismes internationaux	-	-
<b>Total en principal</b>	<b>10 732 650</b>	<b>10 385 748</b>
Créances rattachées	47 252	49 156
Dépréciations	(154 773)	(155 404)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>10 625 129</b>	<b>10 279 500</b>

### Note 4.3 Opérations avec la clientèle - Encours douteux et dépréciations par zone géographique

	31/12/2019					31/12/2018				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
France (y compris DOM-TOM)	10 737 550	226 096	94 549	(154 340)	(85 756)	10 401 597	222 948	99 472	(155 404)	(90 177)
Autres pays de L'U.E.	29 298	246	216	(215)	(215)	19 903	378	260	-	-
Autres pays d'Europe	3 038	173	3	(100)	(1)	2 939	6	-	-	-
Amérique du Nord	1 960	77	-	(44)	-	1 449	-	-	-	-
Amérique Centrale et du Sud	152	6	6	(2)	(2)	200	8	8	-	-
Afrique et Moyen-Orient	4 776	126	85	(72)	(25)	5 459	165	90	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	2 755	1	-	-	-	2 962	-	-	-	-
Japon	373	-	-	-	-	395	-	-	-	-
Non ventilés et organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 779 902</b>	<b>226 725</b>	<b>94 859</b>	<b>(154 773)</b>	<b>(85 999)</b>	<b>10 434 904</b>	<b>223 505</b>	<b>99 830</b>	<b>(155 404)</b>	<b>(90 177)</b>

### Note 4.4 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

	31/12/2019					31/12/2018				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Particuliers	5 014 511	97 400	31 508	(53 526)	(23 925)	4 855 132	101 826	32 748	(56 244)	(24 757)
Agriculteurs	2 175 905	30 238	17 613	(25 821)	(17 348)	2 123 789	31 381	16 741	(27 239)	(16 518)
Autres professionnels	853 393	40 107	15 937	(31 380)	(15 443)	836 495	40 979	17 634	(30 929)	(17 052)
Clientèle financière	229 051	3 136	2 225	(2 771)	(2 225)	187 291	2 992	2 475	(2 751)	(2 428)
Entreprises	1 826 145	54 664	26 930	(40 219)	(26 412)	1 768 631	45 008	29 245	(37 037)	(28 435)
Collectivités publiques	649 833	274	87	(274)	(87)	631 175	207	207	(207)	(207)
Autres agents économiques	31 064	906	559	(782)	(559)	32 391	1 112	780	(997)	(780)
<b>TOTAL</b>	<b>10 779 902</b>	<b>226 725</b>	<b>94 859</b>	<b>(154 773)</b>	<b>(85 999)</b>	<b>10 434 904</b>	<b>223 505</b>	<b>99 830</b>	<b>(155 404)</b>	<b>(90 177)</b>

**Note 5**      **TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

	31/12/2019					31/12/2018
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :	-	46 858	-	105 279	152 137	156 225
dont surcote restant à amortir	-	1 858	-	3 849	5 707	6 583
dont décote restant à amortir	-	-	-	(311)	(311)	(358)
Créances rattachées	-	790	-	394	1 184	1 247
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	<b>47 648</b>	-	<b>105 673</b>	<b>153 321</b>	<b>157 472</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe (1):	-	-	-	-	-	-
Emis par organismes publics	-	-	-	1 238	1 238	1 268
Autres émetteurs	-	65 323	-	718 699	784 022	664 967
dont surcote restant à amortir	-	105	-	10 437	10 542	13 428
dont décote restant à amortir	-	(3)	-	(1 263)	(1 266)	(1 435)
Créances rattachées	-	639	-	2 698	3 337	4 486
Dépréciations	-	(573)	-	-	(573)	(51)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	<b>65 389</b>	-	<b>722 635</b>	<b>788 024</b>	<b>670 670</b>
Actions et autres titres à revenu variable	-	311 801	-	-	311 801	427 042
Créances rattachées	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(493)	-	-	(493)	(1 093)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	<b>311 308</b>	-	-	<b>311 308</b>	<b>425 949</b>
<b>TOTAL</b>	-	<b>424 345</b>	-	<b>828 308</b>	<b>1 252 653</b>	<b>1 254 091</b>
Valeurs estimatives	-	433 673	-	846 205	1 279 878	1 270 752

(1) dont 74 320 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2019 et 39 334 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient des titres de dettes souveraines :

Pour la France, la valeur nette des titres au bilan est de 120 587 milliers d'euros, dont 73 999 milliers d'euros en titres d'investissement et 46 858 milliers d'euros en titres de placement.

Pour l'Autriche, la valeur nette des titres au bilan est de 21 140 milliers d'euros, inscrits en titres d'investissement, et pour l'Allemagne, la valeur nette des titres au bilan est de 10 141 milliers d'euros, inscrits en titres d'investissement également.

Aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance (conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 2341-2 du règlement ANC 2014-07).

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 10 758 milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre 13 622 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimative des titres de placement non cotés est déterminée en tenant compte des caractéristiques du titre et des risques de contrepartie.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 21 284 milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre 9 972 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à -296 milliers d'euros au 31 décembre 2019, contre -1 200 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

**Note 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Administration et banques centrales (y compris Etats)	1 238	1 268
Etablissements de crédit	255 634	349 179
Clientèle financière	744 802	624 549
Collectivités locales	-	-
Entreprises, assurances et autres clientèles	95 387	118 281
Divers et non ventilés	-	-
<b>Total en principal</b>	<b>1 097 061</b>	<b>1 093 277</b>
Créances rattachées	3 337	4 486
Dépréciations	(1 066)	(1 144)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 099 332</b>	<b>1 096 619</b>

**Note 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019				31/12/2018			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	785 260	152 137	311 801	1 249 198	666 235	156 225	427 042	1 249 502
dont titres cotés	342 040	152 137	-	494 177	473 381	156 225	-	629 606
dont titres non cotés (1)	443 220	-	311 801	755 021	192 854	-	427 042	619 896
Créances rattachées	3 337	1 184	-	4 521	4 486	1 247	-	5 733
Dépréciations	(573)	-	(493)	(1 066)	(51)	-	(1 093)	(1 144)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>788 024</b>	<b>153 321</b>	<b>311 308</b>	<b>1 252 653</b>	<b>670 670</b>	<b>157 472</b>	<b>425 949</b>	<b>1 254 091</b>

**Commentaires :**

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 311 013 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 307 435 milliers d'euros

OPCVM étrangers 295 milliers d'euros

dont OPCVM étrangers de capitalisation 295 milliers d'euros

Les OPCVM sous contrôle exclusif figurent à l'actif du bilan pour 39 405 milliers d'euros. Leur valeur estimative au 31 décembre 2019 s'élève à 41 288 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2019 :

(En milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	11 016	13 113
OPCVM obligataires	296 229	301 656
OPCVM actions	3 578	5 119
OPCVM autres	485	486
<b>TOTAL</b>	<b>311 308</b>	<b>320 374</b>

Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(En milliers d'euros)	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	30 008	26 024	138 854	590 374	785 260	3 337	788 597	670 721
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	(573)	(51)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>30 008</b>	<b>26 024</b>	<b>138 854</b>	<b>590 374</b>	<b>785 260</b>	<b>3 337</b>	<b>788 024</b>	<b>670 670</b>
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute	-	40 423	34 692	77 022	152 137	1 184	153 321	157 472
Dépréciations	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>-</b>	<b>40 423</b>	<b>34 692</b>	<b>77 022</b>	<b>152 137</b>	<b>1 184</b>	<b>153 321</b>	<b>157 472</b>

Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

(En milliers d'euros)	31/12/2019		31/12/2018	
	Encours bruts	Dont Encours douteux	Encours bruts	Dont Encours douteux
France (y compris DOM-TOM)	676 537	-	466 659	-
Autres pays de l'U.E.	260 860	-	355 801	-
Autres pays d'Europe	-	-	-	-
Amérique du Nord	-	-	-	-
Amérique Centrale et du Sud	-	-	-	-
Afrique et Moyen-Orient	-	-	-	-
Asie et Océanie (hors Japon)	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-
<b>Total en principal</b>	<b>937 397</b>	<b>-</b>	<b>822 460</b>	<b>-</b>
Créances rattachées	4 521	-	5 733	-
Dépréciations	(573)	-	(51)	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>941 345</b>	<b>-</b>	<b>828 142</b>	<b>-</b>

## Note 6 PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Sauf mention spécifique, les données présentées dans les colonnes « capitaux propres » et « résultat du dernier exercice clos » sont des informations au 31 décembre 2018.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	Capital détenu	Quote- part de capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Comptes courants nets	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brutes	Nettes				
<b>En milliers d'euros</b>								
<b>TITRES DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE</b>								
<i>- Participations dans des établissements de crédit</i>								
<b>SAS LA BOETIE</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	82 760	3,02%	667 061	667 061		19 285 545	1 009 744	33 518
<i>- Participations dans des entreprises liées</i>								
<b>SAS CADINVEST (1)</b> 18, rue Davout 21000 Dijon	8 000	100%	8 000	8 000		9 450	73	370
<b>SAS CACB IMMOBILIER</b> 42, rue de Mulhouse 21000 Dijon	9 302	100%	9 302	4 418		4 418	360	
<b>SAS ACTIF' INVEST</b> 18, rue Davout 21000 Dijon	5 000	100%	5 000	5 000		5 083	34	
<i>- Autres titres de participation</i>								
<b>SAS SACAM INTERNATIONAL</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	15 740	3,02%	27 138	17 676		575 347	-65 599	398
<b>SAS SACAM DEVELOPPEMENT</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	21 952	3,03%	22 108	22 108	10 339	754 993	22 986	658
<b>SAS SACAM AVENIR</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	5 761	2,93%	5 761	5 761		191 985	-25	
<b>SAS SACAM PARTICIPATIONS</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	1 554	2,48%	1 799	1 799		79 306	9 815	
<b>SAS CA CAPITAL PME</b> 1 rue P. Truchis 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR	7 029	12,07%	8 234	8 234		51 996	570	
<b>SAS SACAM IMMOBILIER</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	3 342	2,39%	3 342	3 342		145 662	5 313	120
<b>SAS C2MS</b> Zac Val d'Orson 37772 VERN SUR SEICHE	1 062	2%	1 828	1 828		65 189	7 835	84
<b>SAS DELTA</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	2 049	2,58%	2 049	2 049		77 878	-34	
<b>SAS GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS</b> 100 Bd de Montparnasse 75014 Paris	942	2,09%	1 486	1 486		59 502	-1515	
<b>SAS SACAM MUTUALISATION</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	393 157	2,12%	393 157	393 157		18 562 480	270 572	5 858
<b>SAS CA PROTECTION SECURITE</b> Rue de Belle Ile 72190 COULAINES	11	2,1%	1 278	1 278		41 628	2 431	31
<b>SAS SACAM FIRECA</b> 48 rue la Boétie 75008 PARIS	1 224	2,2%	2 062	1 225		13 981	-6 668	
<b>TITRES DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFERIEURE A 1% DU CAPITAL DE LA CAISSE REGIONALE</b>								
<i>- Participations dans des entreprises liées</i>								
			6 936	1 500				
<i>- Autres titres de participation</i>								
			9 796	8 798	281			58
<b>TOTAL PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME</b>			<b>1 176 337</b>	<b>1 154 720</b>	<b>10 620</b>			<b>41 095</b>

(1) société consolidée - éléments au 31 décembre 2019

## Note 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	29 238	19 999	31 038	20 637
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	2 350	-	2 350	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(12 670)	-	(13 995)	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>18 918</b>	<b>19 999</b>	<b>19 393</b>	<b>20 637</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	1 142 842	1 462 344	1 139 549	1 380 942
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	10 620	10 620	10 422	10 422
Créances rattachées	146	146	147	147
Dépréciations	(11 226)	-	(9 365)	-
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 142 382</b>	<b>1 473 110</b>	<b>1 140 753</b>	<b>1 391 511</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	4 257	4 191	2 197	2 197
Titres cotés	-	-	-	-
Avances consolidables	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
Dépréciations	(72)	-	-	-
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>4 185</b>	<b>4 191</b>	<b>2 197</b>	<b>2 197</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 146 567</b>	<b>1 477 301</b>	<b>1 142 950</b>	<b>1 393 708</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 165 485</b>	<b>1 497 300</b>	<b>1 162 343</b>	<b>1 414 345</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	1 176 337		1 172 784	
Titres cotés	-		-	
<b>TOTAL</b>	<b>1 176 337</b>		<b>1 172 784</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## Note 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2019
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	31 038	-	(1 800)	-	29 238
Avances consolidables	2 350	-	-	-	2 350
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	(13 995)	-	1 325	-	(12 670)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>19 393</b>	<b>-</b>	<b>(475)</b>	<b>-</b>	<b>18 918</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	1 139 549	4 590	-	(1 297)	1 142 842
Avances consolidables	10 422	198	-	-	10 620
Créances rattachées	147	668	(669)	-	146
Dépréciations	(9 365)	(1 897)	-	36	(11 226)
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 140 753</b>	<b>3 559</b>	<b>(669)</b>	<b>(1 261)</b>	<b>1 142 382</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	2 197	763	-	1 297	4 257
Avances consolidables	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	(37)	1	(36)	(72)
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>2 197</b>	<b>726</b>	<b>1</b>	<b>1 261</b>	<b>4 185</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 142 950</b>	<b>4 285</b>	<b>(668)</b>	<b>-</b>	<b>1 146 567</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 162 343</b>	<b>4 285</b>	<b>(1 143)</b>	<b>-</b>	<b>1 165 485</b>

(1) Reclassement de fonds d'investissements alternatifs acquis en 2017 (CA Régions Développement, FI Venture et CA Innovations & Territoires)

## Immobilisations corporelles et incorporelles

	01/01/2019	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2019
<i>(En milliers d'euros)</i>					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	208 483	12 065	(2 307)	-	218 241
Amortissements et dépréciations	(115 986)	(9 510)	1 714	-	(123 782)
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>92 497</b>	<b>2 555</b>	<b>(593)</b>	-	<b>94 459</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	3 676	4	(18)	-	3 662
Amortissements et dépréciations	(3 648)	(31)	36	-	(3 643)
<b>Mali technique de fusion sur immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	-	-	-	-	-
Amortissements et dépréciations	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>28</b>	<b>(27)</b>	<b>18</b>	-	<b>19</b>
<b>TOTAL</b>	<b>92 525</b>	<b>2 528</b>	<b>(575)</b>	-	<b>94 478</b>

## Note 8      COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	15	17
Comptes de stock et emplois divers	-	11
Débiteurs divers (2)	208 237	168 595
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Comptes de règlement	844	185
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>209 096</b>	<b>168 808</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	395	540
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	-	-
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	105	174
Charges constatées d'avance	545	568
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	1 026	1 446
Autres produits à recevoir	46 737	49 097
Charges à répartir	-	-
Autres comptes de régularisation	2 010	1 768
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>50 818</b>	<b>53 593</b>
<b>TOTAL</b>	<b>259 914</b>	<b>222 401</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 1 360 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

## Note 9 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(En milliers d'euros)	Solde au 01/01/2019	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2019
Sur opérations interbancaires et assimilées	-	-	-	-	-	-
Sur créances clientèle	155 404	44 200	(43 640)	(1 191)	-	154 773
Sur opérations sur titres	1 144	627	(705)	-	-	1 066
Sur valeurs immobilisées	25 432	1 935	(1 619)	-	-	25 748
Sur autres actifs	1 782	17	(182)	-	-	1 617
<b>TOTAL</b>	<b>183 762</b>	<b>46 779</b>	<b>(46 146)</b>	<b>(1 191)</b>	-	<b>183 204</b>

## Note 10 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(En milliers d'euros)	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	4 408	-	-	-	4 408	-	4 408	696
à terme	-	-	-	35 131	35 131	4	35 135	38 176
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 408</b>	-	-	<b>35 131</b>	<b>39 539</b>	<b>4</b>	<b>39 543</b>	<b>38 872</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	17 729	-	-	-	17 729	146	17 875	89 408
Comptes et avances à terme	1 437 028	2 090 083	2 118 565	1 580 434	7 226 110	3 653	7 229 763	6 697 268
Titres donnés en pension livrée	20 070	-	-	-	20 070	37	20 107	20 106
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 474 827</b>	<b>2 090 083</b>	<b>2 118 565</b>	<b>1 580 434</b>	<b>7 263 909</b>	<b>3 836</b>	<b>7 267 745</b>	<b>6 806 782</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 479 235</b>	<b>2 090 083</b>	<b>2 118 565</b>	<b>1 615 565</b>	<b>7 303 448</b>	<b>3 840</b>	<b>7 307 288</b>	<b>6 845 654</b>

*Opérations internes au Crédit Agricole* : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale (Cf. Cadre Juridique et Financier).

## Note 11 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### Note 11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	3 545 280	-	-	-	3 545 280	139	3 545 419	3 262 105
Comptes d'épargne à régime spécial :	70 705	-	-	-	70 705	-	70 705	55 542
à vue	70 705	-	-	-	70 705	-	70 705	55 542
à terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes envers la clientèle :	170 863	262 457	529 363	90	962 773	5 459	968 232	1 073 446
à vue	4 957	-	-	-	4 957	-	4 957	5 742
à terme	165 906	262 457	529 363	90	957 816	5 459	963 275	1 067 704
Valeurs données en pension livrée	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>3 786 848</b>	<b>262 457</b>	<b>529 363</b>	<b>90</b>	<b>4 578 758</b>	<b>5 598</b>	<b>4 584 356</b>	<b>4 391 093</b>

### Note 11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agents économiques

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Particuliers	1 954 521	1 881 514
Agriculteurs	835 223	817 695
Autres professionnels	237 296	204 158
Clientèle financière	78 006	63 892
Entreprises	1 337 649	1 299 098
Collectivités publiques	4 604	3 996
Autres agents économiques	131 459	112 959
<b>Total en principal</b>	<b>4 578 758</b>	<b>4 383 312</b>
Dettes rattachées	5 598	7 781
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 584 356</b>	<b>4 391 093</b>

## Note 12 DETTE REPRESENTEES PAR UN TITRE

### Dettes représentées par un titre - analyse par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) pas de titres émis à l'étranger

## Note 13 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Instruments conditionnels vendus	15	17
Comptes de règlement et de négociation	1 434	1 637
Créditeurs divers	74 330	67 212
Versements restant à effectuer sur titres	3 727	1 559
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>79 506</b>	<b>70 425</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	64 418	24 425
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	14	16
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	-	-
Produits constatés d'avance	46 100	47 404
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	4 572	5 664
Autres charges à payer	41 574	61 359
Autres comptes de régularisation	7 632	4 600
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>164 310</b>	<b>143 468</b>
<b>TOTAL</b>	<b>243 816</b>	<b>213 893</b>

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

## Note 14      PROVISIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2019	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2019
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	46	-	-	(26)	-	20
Provisions pour autres engagements sociaux	936	117	(85)	-	-	968
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (3)	12 445	48 460	-	(47 603)	-	13 302
Provisions pour litiges fiscaux (1)	-	82	-	-	-	82
Provisions pour autres litiges	3 212	768	(679)	(896)	-	2 405
Provision pour risques pays (2)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de crédit (3)	95 334	271 665	-	(264 874)	-	102 125
Provisions pour restructurations (4)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts (5)	-	-	-	-	-	-
Provisions sur participations (6)	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques opérationnels (7)	11 727	729	-	(23)	-	12 433
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	14 447	8 455	-	(25)	-	22 877
Autres provisions (9)	9 251	1 410	(4 703)	(281)	-	5 677
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>147 398</b>	<b>331 686</b>	<b>(5 467)</b>	<b>(313 728)</b>	<b>-</b>	<b>159 889</b>

(1) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation économique des pays dont ils dépendent (nationalité et /ou résidence).

(3) dont provisions non affectées, établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles CRR/CRD4 :

- provisions pour engagements de garantie et de financement sur crédits sains pour 4 721 milliers d'euros et sur crédits dégradés pour 5 968 milliers d'euros au 31 décembre 2019

- provisions pour risques de crédits sains pour 25 607 milliers d'euros et de crédits dégradés pour 76 519 milliers d'euros au 31 décembre 2019

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens ...

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations ...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 15 ci-après

(9) Y compris les provisions pour intérêts des DAT à taux progressif

## Note 15 EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	127 902	248 391
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 120 778	900 418
Ancienneté de plus de 10 ans	1 251 581	1 254 508
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 500 261</b>	<b>2 403 317</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>283 355</b>	<b>283 943</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>2 783 616</b>	<b>2 687 260</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au Titre 6 Epargne réglementée du Livre II Opérations particulières du règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Plans d'épargne-logement	1 407	1 950
Comptes épargne-logement	11 876	17 420
<b>TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>13 283</b>	<b>19 370</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Plans d'épargne-logement</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	60	566
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	13 507	7 123
Ancienneté de plus de 10 ans	9 310	6 733
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>22 877</b>	<b>14 422</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>0</b>	<b>25</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>22 877</b>	<b>14 447</b>

<i>(En milliers d'euros)</i>	01/01/2019	Dotations	Reprises	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	14 422	8 455		22 877
Comptes épargne-logement	25		25	
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>14 447</b>	<b>8 455</b>	<b>25</b>	<b>22 877</b>

La provision épargne logement au 31 décembre 2019 est liée à l'actualisation des paramètres de calcul et notamment à la baisse de la marge collecte.

**Note 16      ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI,**  
**RÉGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

**Variations de la dette actuarielle**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	<b>31 990</b>	<b>30 283</b>
Coût des services rendus sur l'exercice	2 262	2 015
Coût financier	449	412
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime	-2 287	
Variation de périmètre	-108	-72
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	-957	-1 091
(Gains) / pertes actuariels	1 121	443
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>32 470</b>	<b>31 990</b>

**Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Coût des services rendus	2 262	2 015
Coût financier	449	412
Rendement attendu des actifs	-521	-360
Coût des services passés	-2 287	
(Gains) / pertes actuariels net	406	404
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>850</b>	<b>2 471</b>

**Variations de juste valeur des actifs des régimes**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	<b>27 193</b>	<b>25 390</b>
Rendement attendu des actifs	521	360
Gains / (pertes) actuariels	-33	108
Cotisations payées par l'employeur	877	2 498
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	-108	-72
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	-957	-1 091
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS A REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>27 493</b>	<b>27 193</b>

**Composition des actifs des régimes**

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements, dont les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles.

Une police d'assurance éligible est une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance qui n'est pas une partie liée à l'entreprise présentant les états financiers, si les produits des contrats d'assurance :

- peuvent être utilisés uniquement pour payer ou attribuer des avantages au personnel dans le cadre d'un régime à prestations définies ;

- sont hors de portée des créanciers de l'entreprise présentant les états financiers (même en cas de faillite) et ne peuvent pas être restituées à l'entreprise présentant les états financiers, à moins que :

- les produits restitués correspondent à un excédent d'actifs non nécessaires pour satisfaire toutes les obligations couvertes par le contrat d'assurances ; ou

- les produits sont restitués à l'entreprise présentant les états financiers en remboursement des avantages déjà payés par elle au personnel.

### **Variations de la provision**

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>-32 470</b>	<b>-31 990</b>
Impact de la limitation d'actifs	-540	
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler	5 498	4 751
Juste valeur des actifs fin de période	27 493	27 193
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>-19</b>	<b>-46</b>

### **Rendement des actifs des régimes**

<b>Information sur les actifs des régimes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>Composition des actifs :</b>		
-% d'obligations	83%	83%
-% d'actions	10%	10%
-% autres actifs	7%	7%

### **Hypothèses actuarielles utilisées**

Le taux d'actualisation retenu par le groupe est de 0,98% au 31 décembre 2019, il était de 1,42% au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2019, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,52%
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,08%.

Par ailleurs, au titre de l'année 2019, une cotisation exceptionnelle de capitaux constitutifs complémentaires de rentes a été versée pour un montant de 1 912 milliers d'euros.

## Note 17 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Fonds pour risques bancaires généraux	78 269	81 269
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>78 269</b>	<b>81 269</b>

La reprise de 3.000 milliers d'euros est destinée à faire face à la transition rapide de conjoncture économique entre 2018 et 2019.

## Note 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019							31/12/2018
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Dettes subordonnées à terme</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Titres et emprunts participatifs</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises de l'Union Europ.	-	-	-	-	-	-	-	-
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar	-	-	-	-	-	-	-	-
Yen	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres devises	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Placement des fonds propres des Caisses Locales</b>	-	-	-	187 322	187 322	13	187 335	168 765
<b>Dépôts de Garantie à caractère mutuel</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VALEUR AU BILAN</b>	-	-	-	187 322	187 322	13	187 335	168 765

(1) durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnée par défaut en > 5 ans.

### Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 457 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 7 524 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

## Note 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

	Capitaux propres							
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Ecarts conversion / réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<i>(En milliers d'euros)</i>								
<b>Solde au 31/12/2017</b>	112 396	898 222	309 508	207 358	31 851	65	95 559	1 654 959
Dividendes versés au titre de N-2	-	-	-	-	-	-	(10 403)	(10 403)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-2	-	63 867	21 289	-	-	-	(85 156)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N-1	-	-	-	-	-	-	97 350	97 350
Autres variations	-	-	-	910	-	12	-	922
<b>Solde au 31/12/2018</b>	112 396	962 089	330 797	208 268	31 851	77	97 350	1 742 828
Dividendes versés au titre de N-1	-	-	-	-	-	-	(10 555)	(10 555)
Variation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des primes et réserves	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat social N-1	-	65 779	21 926	(910)	-	-	(86 795)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice N	-	-	-	-	-	-	90 798	90 798
Autres variations	-	-	-	-	-	1	-	1
<b>Solde au 31/12/2019</b>	112 396	1 027 868	352 723	207 358	31 851	78	90 798	1 823 072

*Primes, autres réserves et report à nouveau :*

Dont 95 055 milliers d'euros de primes d'émission, dont 112 303 milliers d'euros de primes de fusion.

### Ventilation du capital

	Nbre de titres	Valeur nominale au 31/12/2019	% de répartition
<i>(En milliers d'euros)</i>			
- Parts sociales détenues par les Caisses Locales	5 206 045	79 392	71%
- Parts sociales détenues par des autres détenteurs	36	1	/
- Parts sociales détenues par SACAM Mutualisation	2	0	/
- Certificats coopératifs d'associés détenus par SACAM Mutualisation	1 842 570	28 099	25%
- Certificats coopératifs d'associés détenus par le Public et les Caisses Locales	321 548	4 904	4%
<b>Total</b>	<b>7 370 201</b>	<b>112 396</b>	<b>100%</b>

## Note 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Capitaux propres	1 823 072	1 742 828
Fonds pour risques bancaires généraux	78 269	81 269
Dettes subordonnées et titres participatifs	187 335	168 765
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>2 088 676</b>	<b>1 992 862</b>

## Note 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actif de la société Crédit Agricole S.A. au bénéfice des tiers et créanciers de celle-ci.

## Note 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

### Contributions par devise au bilan

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	14 437 119	14 186 797	13 647 055	13 421 015
Autres devises de l'Union Européenne	2 503	2 503	3 112	3 112
Franc Suisse	221	221	351	351
Dollar	20 435	20 435	10 855	10 855
Yen	2	2	2	2
Autres devises	319	305	347	347
<b>Valeur brute</b>	<b>14 460 599</b>	<b>14 210 263</b>	<b>13 661 722</b>	<b>13 435 682</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	106 629	173 761	112 939	155 217
Dépréciations	(183 204)	-	(183 762)	-
<b>TOTAL</b>	<b>14 384 024</b>	<b>14 384 024</b>	<b>13 590 899</b>	<b>13 590 899</b>

**Note 23      OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES**

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019		31/12/2018	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	-	-	-	-
- Devises	-	-	-	-
- Euros	-	-	-	-
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>22 478</b>	<b>22 471</b>	<b>34 006</b>	<b>34 002</b>
- Devises	15 462	15 465	25 844	25 849
- Euros	7 016	7 006	8 162	8 153
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>22 478</b>	<b>22 471</b>	<b>34 006</b>	<b>34 002</b>

## Note 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2019			31/12/2018
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>Opérations fermes</b>	<b>3 261 400</b>	<b>69 472</b>	<b>3 330 872</b>	<b>3 255 180</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>	-	-	-	-
Contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>3 261 400</b>	<b>69 472</b>	<b>3 330 872</b>	<b>3 255 180</b>
Swaps de taux d'intérêt	3 261 400	69 472	3 330 872	3 255 180
Autres contrats à terme de taux d'intérêt	-	-	-	-
Contrats à terme de change	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers	-	-	-	-
Autres contrats à terme	-	-	-	-
<b>Opérations conditionnelles</b>	-	<b>115 366</b>	<b>115 366</b>	<b>93 140</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments sur action et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
<b>Opérations de gré à gré</b>	-	<b>115 366</b>	<b>115 366</b>	<b>93 140</b>
Options de swaps de taux	-	-	-	-
Achetées	-	-	-	-
Vendues	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêts à terme	-	-	-	-
Achetés	-	14 270	14 270	8 789
Vendus	-	14 270	14 270	8 789
Instruments de taux de change à terme	-	-	-	-
Achetés	-	43 413	43 413	37 781
Vendus	-	43 413	43 413	37 781
Instruments sur actions et indices boursiers à terme	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
Autres instruments à terme conditionnels	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
<b>Dérivés de crédit</b>	-	-	-	-
Contrats de dérivés de crédit	-	-	-	-
Achetés	-	-	-	-
Vendus	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 261 400</b>	<b>184 838</b>	<b>3 446 238</b>	<b>3 348 320</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

## Note 24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2019			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	86 826	-	-	86 826	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	379 730	1 497 903	1 453 239	379 730	1 497 903	1 453 239	-	-	-
Caps, Floors, Collars	-	23 179	5 361	-	23 179	5 361	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>466 556</b>	<b>1 521 082</b>	<b>1 458 600</b>	<b>466 556</b>	<b>1 521 082</b>	<b>1 458 600</b>	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	44 949	-	-	44 949	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>44 949</b>	-	-	<b>44 949</b>	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>511 505</b>	<b>1 521 082</b>	<b>1 458 600</b>	<b>511 505</b>	<b>1 521 082</b>	<b>1 458 600</b>	-	-	-

<i>(En milliers d'euros)</i>	Total 31/12/2018			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans
Futures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change	75 562	-	-	75 562	-	-	-	-	-
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	641 595	1 169 720	1 443 865	641 595	1 169 720	1 443 865	-	-	-
Caps, Floors, Collars	-	12 435	5 143	-	12 435	5 143	-	-	-
Forward taux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>717 157</b>	<b>1 182 155</b>	<b>1 449 008</b>	<b>717 157</b>	<b>1 182 155</b>	<b>1 449 008</b>	-	-	-
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	33 479	34 528	-	33 479	34 528	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>33 479</b>	<b>34 528</b>	-	<b>33 479</b>	<b>34 528</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>750 636</b>	<b>1 216 683</b>	<b>1 449 008</b>	<b>750 636</b>	<b>1 216 683</b>	<b>1 449 008</b>	-	-	-

## Note 24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	Juste Valeur Positive au 31/12/2019	Juste Valeur Négative au 31/12/2019	Encours Notionnel au 31/12/2019	Juste Valeur Positive au 31/12/2018	Juste Valeur Négative au 31/12/2018	Encours Notionnel au 31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Futures	-	-	-	-	-	-
Options de change	229	229	86 826	262	262	75 562
Options de taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes en devise sur marchés organisés	-	-	-	-	-	-
F.R.A.	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	13 527	121 879	3 330 872	12 395	74 432	3 255 180
Caps, Floors, Collars	125	131	28 540	77	87	17 578
Forward taux	-	-	-	-	-	-
Opérations fermes sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles sur actions et indices	-	-	-	-	-	-
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
<b>Sous total</b>	<b>13 881</b>	<b>122 239</b>	<b>3 446 238</b>	<b>12 734</b>	<b>74 781</b>	<b>3 348 320</b>
Swaps de devises	-	-	-	-	-	-
Opérations de change à terme	-	-	44 949	-	-	68 007
<b>Sous total</b>	-	-	<b>44 949</b>	-	-	<b>68 007</b>
<b>TOTAL</b>	<b>13 881</b>	<b>122 239</b>	<b>3 491 187</b>	<b>12 734</b>	<b>74 781</b>	<b>3 416 327</b>

## **Note 25      INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR** **PRODUITS DERIVES**

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Au 31 décembre 2019, la valeur de marché de ces instruments, après prise en compte (ou non prise en compte) des effets de la compensation et de la collatéralisation, s'élève à 13 648 milliers d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- gouvernements et banques centrales de l'OCDE : néant
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 12 380 milliers d'euros
- autres contreparties : 1 268 milliers d'euros.

Le risque de crédit potentiel estimé sur la base des facteurs de majoration réglementaires s'élève à 4 174 milliers d'euros, réparti de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- gouvernements et banques centrales de l'OCDE : néant
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 3 844 milliers d'euros
- autres contreparties : 329 milliers d'euros

**Note 26**      **ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES**

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 251 019</b>	<b>1 218 651</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 251 019	1 218 651
Ouverture de crédits confirmés	707 283	745 451
Ouverture de crédits documentaires	4 621	5 249
Autres ouvertures de crédits confirmés	702 662	740 202
Autres engagements en faveur de la clientèle	543 736	473 200
<b>Engagements de garantie</b>	<b>607 543</b>	<b>524 671</b>
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	268 592	268 385
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	-	-
Autres garanties	268 592	268 385
Engagements d'ordre de la clientèle	338 951	256 286
Cautions immobilières	6 609	6 023
Autres garanties d'ordre de la clientèle	332 342	250 263
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 437</b>	<b>1 217</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements à donner	1 437	1 217

<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>22 183</b>	<b>23 063</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	22 183	23 063
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 388 185</b>	<b>2 087 420</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	360 874	294 372
Engagements reçus de la clientèle	2 027 311	1 793 048
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	329 175	295 836
Autres garanties reçues	1 698 136	1 497 212
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 437</b>	<b>1 217</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	-	-
Autres engagements reçus	1 437	1 217

*Engagements d'ordre d'établissement de crédit - Autres garanties :*  
dont 261 558 milliers d'euros relatifs à la garantie (Switch Assurance) mise en place le 1<sup>er</sup> juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée le 2 janvier 2014.

## Note 27     ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2019, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a apporté 2 682 276 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 707 326 milliers d'euros en 2018. Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a apporté :

- 1 536 427 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 586 414 milliers d'euros en 2018;
- 252 940 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 295 936 milliers d'euros en 2018;
- 892 909 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 824 976 milliers d'euros en 2018.

## Note 28     PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 060	2 964
Sur opérations internes au Crédit Agricole	26 778	26 221
Sur opérations avec la clientèle	208 922	216 953
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	8 929	10 437
Produit net sur opérations de macro-couverture	-	-
Sur dettes représentées par un titre	-	3
Autres intérêts et produits assimilés	23	-
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>247 712</b>	<b>256 578</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(3 119)	(2 806)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(45 780)	(55 665)
Sur opérations avec la clientèle	(34 768)	(31 594)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(14 623)	(8 709)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 363)	(5 719)
Sur dettes représentées par un titre	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	(9)	(12)
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(101 662)</b>	<b>(104 505)</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES (1)</b>	<b>146 050</b>	<b>152 073</b>

(1) Le montant des charges nettes d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2019 est de 4 457 milliers d'euros, il était de 7 524 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## Note 29 REVENUS DES TITRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	41 563	37 340
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	56	-
Opérations diverses sur titres	-	-
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLES</b>	<b>41 619</b>	<b>37 340</b>

## Note 30 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019			31/12/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	415	(131)	284	332	(146)	186
Sur opérations internes au crédit agricole	17 687	(29 541)	(11 854)	17 665	(26 860)	(9 195)
Sur opérations avec la clientèle	48 971	(210)	48 761	48 958	(236)	48 722
Sur opérations sur titres	50	-	50	-	-	-
Sur opérations de change	204	-	204	154	-	154
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	145	-	145	145	-	145
Sur prestations de services financiers (1)	115 979	(7 776)	108 203	109 333	(7 398)	101 935
Provision pour risques sur commissions	499	(530)	(31)	413	(464)	(51)
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>183 950</b>	<b>(38 188)</b>	<b>145 762</b>	<b>177 000</b>	<b>(35 104)</b>	<b>141 896</b>

(1) dont prestations assurance-vie : 21 971 milliers d'euros.

**Note 31**      **GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Solde des opérations sur titres de transaction	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	307	295
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(117)	(33)
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>190</b>	<b>262</b>

**Note 32**      **GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

	31/12/2019	31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>		
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	(627)	(1 065)
Reprises de dépréciations	705	13
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>	<b>78</b>	<b>(1 052)</b>
Plus-values de cession réalisées	3 000	-
Moins-values de cession réalisées	(674)	(262)
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>2 326</b>	<b>(262)</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>2 404</b>	<b>(1 314)</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations	-	-
Reprises de dépréciations	-	-
<b>Dotations ou reprises nettes aux dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession réalisées	-	-
Moins-values de cession réalisées	-	-
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>2 404</b>	<b>(1 314)</b>

### Note 33 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
Produits divers	7 636	8 553
Quote part des opérations faites en commun	-	-
Refacturation et transfert de charges	57	-
Reprises provisions	626	124
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>8 319</b>	<b>8 677</b>
Charges diverses	(199)	(149)
Quote part des opérations faites en commun	(609)	(530)
Refacturation et transfert de charges	-	-
Dotations provisions	(612)	(736)
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(1 420)</b>	<b>(1 415)</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>6 899</b>	<b>7 262</b>

### Note 34 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements	(66 134)	(64 783)
Charges sociales	(34 499)	(33 583)
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations	(7 294)	(6 679)
Intéressement et participation	(12 389)	(13 249)
Impôts et taxes sur rémunérations	(10 002)	(10 271)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(123 024)</b>	<b>(121 886)</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	3 356	2 703
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>(119 668)</b>	<b>(119 183)</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	(5 705)	(5 410)
Services extérieurs, autres frais administratifs et contributions règlementaires (1) (2)	(70 201)	(66 599)
<b>Total des charges administratives</b>	<b>(75 906)</b>	<b>(72 009)</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	2 071	1 510
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>(73 835)</b>	<b>(70 499)</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(193 503)</b>	<b>(189 682)</b>

(1) Le montant total hors taxes des honoraires du cabinet EY Audit s'élève à 104 milliers d'euros, dont 88 milliers d'euros au titre de la mission légale de certification des comptes individuels du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, et 16 milliers d'euros au titre de services autres que cette certification (mission relative à la déclaration de performance extra-financière et contrôles des différents rapports). Le montant total hors taxes des honoraires du cabinet Exco Socodec s'élève à 61 milliers d'euros, dont 58 milliers d'euros au titre de la mission légale de certification des comptes individuels du Crédit Agricole Champagne Bourgogne, et 3 milliers d'euros au titre de services autres que cette certification (contrôles des différents rapports)

(2) dont 1 671 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique

**Effectif moyen**

<b>Catégories de personnel</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Cadres	429	424
Non cadres	1 293	1 295
<b>Total de l'effectif moyen</b>	<b>1 722</b>	<b>1 719</b>
Dont : - France	1 722	1 719
- Etranger		
Dont : personnel mis à disposition		

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice, à l'ensemble des membres des organes d'administration et à l'ensemble des membres des organes de direction, s'élève à 1.392 milliers d'euros.

## Note 35      COUT DU RISQUE

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>(360 186)</b>	<b>(525 607)</b>
Dépréciations de créances douteuses	(38 692)	(31 734)
Autres provisions et dépréciations	(321 494)	(493 873)
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>351 958</b>	<b>543 416</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	38 438	45 485
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	313 520	497 931
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>(8 228)</b>	<b>17 809</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(789)	(1 146)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(10 764)	(11 591)
Décote sur prêts restructurés	(392)	(499)
Récupérations sur créances amorties	1 271	655
Autres pertes	(15)	-
Autres produits	-	-
<b>COUT DU RISQUE</b>	<b>(18 917)</b>	<b>5 228</b>

(1) dont 2 231 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuse non compromis et 1 191 milliers d'euros liés à l'effet de désactualisation des dépréciations sur créances douteuses

(2) dont 208 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) dont 42 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) dont 8 533 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

## Note 36      RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2019	31/12/2018
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>(1 934)</b>	<b>(164)</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(1 934)	(164)
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>1 327</b>	<b>1 876</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	1 327	1 876
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>(607)</b>	<b>1 712</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(607)	1 712
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-	-
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	<b>(856)</b>	<b>(30)</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(856)	(30)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	-	-
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	<b>(856)</b>	<b>(30)</b>
Sur titres d'investissement	-	-
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(856)	(30)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>(1 463)</b>	<b>1 682</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	215	91
Moins-values de cessions	(201)	(102)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>14</b>	<b>(11)</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>(1 449)</b>	<b>1 671</b>

## **Note 37**      **IMPOT SUR LES BENEFICES**

La charge comptabilisée en impôts sur les bénéfices se décompose comme suit (en milliers d'euros) :

- Impôts sur les bénéfices de l'exercice	- 35.288
- régularisation impôts sur les bénéfices antérieurs	61
- réallocation liée à l'intégration fiscale (1)	2.880
- crédit d'impôt lié aux prêts à taux zéro (2)	203
- remboursement redressement contrôle fiscal 2017 (3)	208
- diverses régularisations	11
- provision contrôle fiscal CA Technologies & Services 2019 (4)	- 82
	<hr/>
Charge nette d'impôts sur les bénéfices	- 32.007

(1) Economies d'impôt générées par l'intégration fiscale, qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues par la convention

(2) Effets de l'application de l'avis du Comité d'urgence du CNC n° 2007-B du 2 mai 2007 relatif à la comptabilisation du crédit d'impôt lié aux avances remboursables sans intérêt pour l'acquisition ou la construction de logements en accession à la propriété

(3) Une vérification de comptabilité avait été menée par la Direction Générale des Finances Publiques en 2017, elle avait porté notamment sur des provisions pour créances douteuses ; suite à une réclamation, une restitution d'impôt sociétés a été enregistrée en produits en 2019

(4) Provision liée à la proposition de rectification reçue en 2019, portant sur le crédit d'impôt déclaré par la SNC CA Technologies & Services en 2016 et 2017, et faisant l'objet d'une contestation.

## **Note 38**      **INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne exerce la quasi-totalité de son activité en France et dans la banque de proximité couvrant le secteur de la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales à fort ancrage local.

## **Note 39**      **AFFECTATION DES RESULTATS**

La proposition d'affectation du résultat présentée en Assemblée Générale est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>				
<b>RESULTAT A AFFECTER</b>		<b>AFFECTATION</b>		
<b>BENEFICE</b>	<b>REPORT A NOUVEAU - CHANGEMENT DE METHODE</b>	<b>DIVIDENDES ET INTERETS AUX PARTS</b>	<b>RESERVE LEGALE</b>	<b>AUTRES RESERVES</b>
90 798	0	9 833	60 724	20 241

## **Note 40**      **IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS**

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un Etat ou un territoire non coopératif au sens de l'article 238-0 A du Code général des impôts.